



Concours intercommunal des communes fleuries, organisé par la Société Genevoise d'Horticulture

2023 organisé à Collonge-Bellerive

- 2ème prix dans la catégorie
« Commune/Ville de 7'001 à 12'000 habitants »
- 2ème prix dans la catégorie
« fontaine la plus fleurie »

2022

- 1er prix - Commune la plus fleurie,
toutes catégories
- 1er prix dans la catégorie
« commune de 5'001 à 10'000 habitants »
- 2ème prix dans la catégorie
« fontaine la plus fleurie »
- 3ème prix dans la catégorie
« aménagements éphémères »

2021

- 1er prix dans la catégorie
« commune de 5'001 à 10'000 habitants »
- 1er prix dans la catégorie
« fontaine la plus fleurie »

2020

- 2ème deuxième prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »

2019

- 3ème prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »

2018

- 2ème prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »
- 2ème prix dans la catégorie
« fontaine la plus fleurie »

2017

- 2ème prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »
- 1er prix dans la catégorie
« fontaine la plus fleurie »

2016

- Commune la plus fleurie, toutes catégories.
- 1er prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »
- 1er prix dans la catégorie
« fontaine la plus fleurie »

2015

- 2ème prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »

2013

- 1er prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »

2012

- 2ème prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »

2011

- 2ème prix dans la catégorie
« commune de 3'001 à 10'000 habitants »

2010

- 3ème prix dans la catégorie
« commune de 5'001 à 10'000 habitants »

2007

- 3ème prix dans la catégorie
« commune de 5'001 à 10'000 habitants »